Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026074-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Délibération portant créations et suppressions d'emplois

DEL-2026-074

Numéro de la délibération : DEL-2026-074

Nomenclature ACTES : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 29 juin 2026

Date de convocation du conseil : 23 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Début de la séance du conseil : 18h00

Présidente de séance : Madame Soizic PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Alicia LE MOING

Etaient présents : M. Roger BERNON, Mme Jacqueline BOLLE, Mme Sabine BRESSON, M. Jean-Jacques BUSSON, M. Philippe EHRHARDT, M. Thomas GUILLOUZO, Mme Laurence HEMON, Mme Caroline JEGADO, M. Iban JOUANNO-ROBERT, M. Philippe JOUBAUD, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alicia LE MOING, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, M. Philippe LE POETVIN, Mme Alexia LE PONNER, M. Bertrand LE TADIC, Mme Océane LE TUTOUR, Mme Julie LEBEL, Mme Amélie LHOSTE, Mme Lydie MASSARD, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Soizic PERRAULT, Mme Bérengère PLUNIAN, Mme Aude POILEUX, Mme Armelle REGNIER, Mme Albane STEPHAN, M. Marcel TARTARY, M. Laurent TELLIER

Etaient représentés : M. Alexandre DESHAYES donne procuration à M. Philippe JOUBAUD, Mme Carole LE DOUX donne procuration à Mme Alexandra LE NY, M. Frédéric MAGUET donne procuration à M. Bertrand LE TADIC, M. Sébastien QUERO donne procuration à M. Roger BERNON

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026074-DE

Délibération portant créations et suppressions d'emplois

Rapport de Philippe JOUBAUD

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Ces emplois doivent être pourvus par des fonctionnaires. Néanmoins, dans le cas des postes à pourvoir, il est rappelé qu'il est possible de recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°,2°,3°,4°,5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.
Vu l'avis du CST du 17 juin 2026,

Il est nécessaire de supprimer ou de créer des emplois permanents et à compter du 1er juillet 2026 en raison des missions à effectuer, des avancements de grade, des promotions, des recrutements à venir et des départs :

SERVICES ADMINISTRATIFS

- De supprimer un emploi de rédacteur principal de 2ème classe et de créer un emploi de rédacteur principal de 1ère classe (avancement de grade)
- De créer un emploi non permanent de rédacteur pour une durée de 6 mois (remplacement d'un congé maternité)
- De supprimer un poste d'ingénieur et de créer un poste d'ingénieur principal (avancement de grade)
- De supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet et de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet 17h30 (réorganisation mission suite départ)

PALAIS DES CONGRES

- De supprimer un emploi de technicien au 31 août 2026 et de créer un emploi d'agent de maîtrise au 1er septembre 2026 (recrutement suite départ)

ECOLES

- De supprimer un emploi d'adjoint technique et de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe (avancement de grade)

POLICE MUNICIPALE

- De supprimer un emploi de brigadier-chef principal et de créer un emploi de chef de service de police municipale (recrutement suite départ)
- De créer un emploi relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale (création de poste)
- De créer 3 emplois d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (création de poste)

SERVICES TECHNIQUES

- De supprimer un emploi d'adjoint administratif et de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe (avancement de grade)
- De supprimer 3 emplois d'adjoint technique et de créer 3 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe (avancements de grade)
- De supprimer 2 emplois d'adjoints techniques principaux de 2ème classe et de créer 2 emplois d'adjoints techniques principaux de 1ère classe (avancements)

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026074-DE

Nous vous proposons :

- De supprimer et créer les emplois permanents et non permanents mentionnés ci-dessus,
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire,

  La dépense correspondante est inscrite au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 29 juin 2026

LE MAIRE
Soizic PERRAULT

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Alicia LE MOING

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :